

Bachelier en Animation 3D et effets spéciaux (VFX)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 12 Anglais du cinéma			
Code	ARAN1B12ANI	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Georg PAULS (georg.pauls@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours poursuit sur la lancée de celui du premier quadrimestre. Il traitera essentiellement des aspects de la pré-production.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit**

- 1.A Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement.
- 1.B Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept.
- 1.C Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs.
- 1.F Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE l'étudiant aura acquis les savoir-faire correspondant au niveau A2/B1 du cadre européen de référence :

- I. - comprendre les points essentiels d'un message oral prononcé avec l'accent anglais standard ou des accents étrangers sur un sujet relevant du monde du cinéma en général et de l'animation en particulier
- II. - distinguer les éléments d'un message écrit général relevant des domaines précités
- III. - communiquer en groupe et de manière individuelle sur des sujets liés aux domaines de l'animation
- IV. - produire des messages écrits sur des sujets de cinématographie

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARAN1B12ANI· Anglais du cinéma 24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Anglais du cinéma 24 h

Contenu

Le début du cours comprend une correction générale et individuelle des erreurs constatées au jury du premier quadrimestre.

1. Le concept du court-métrage. Le *brief créatif*.
2. La promotion de son idée auprès d'un producteur éventuel ("*pitch*" et "*logline*")
3. La prévisualisation : *Moodboard* et dessin de caractères
4. *Storytelling*: La structure du récit. Le storyboard.
5. Le script.

Tout au long du quadrimestre, les interventions orales et écrites se poursuivront sur base de court-métrages d'animation.

Démarches d'apprentissage

- Approche inductivo-déductive classique
- Évaluation continuée
- Mise à disposition de ressources supplémentaires via la plateforme ConnectED et Office 365

Dispositifs d'aide à la réussite

- Interrogations fréquentes
- Mise à disposition de modules d'exercices d'accompagnement ciblées pour l'auto-apprentissage.

Ouvrages de référence

CAMPBELL, Joseph : The Hero with a Thousand Faces, 3rd edition, Novato, 2008

BEANE, Andy : 3D Animation Essentials, Indianapolis, 2012

Supports

- Syllabus du cours magistral (y compris scripts audio)
- Compendium grammatical
- Syllabus d'acquisition de vocabulaire général (sélectionné en fonction de son intérêt pour l'animation)
- Site ConnectED comportant les syllabus et fichiers audio au video

Ouvrage imposé :

BLAZER, Liz : Animated Storytelling. Simple Steps for Creating Animation & Motion Graphics, Peachpit Press, 2016

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation continue représentera 60% des points, l'examen comptera pour 40%.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Évc	60		0
Période d'évaluation			Exe + Exo	40	Exm	100

Évc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Tous les travaux doivent être remis exclusivement par la plateforme ConnectED. Aucun dépôt tardif sera toléré. Toute absence à une interrogation sans motif valable sera sanctionnée d'un zéro.

Le travail journalier est neutralisé au Q3.

Un examen non présenté sans motif valable sera sanctionné d'un zéro pour autant qu'il existe du travail journalier (Q2). L'absence à l'examen (ou une partie de celui-ci) au Q3 entraînera l'absence de note et la mention "pas présenté" pour l'UE.

Dans le cas où le nombre d'évaluations hebdomadaires réellement présentées est inférieur à 4 le travail journalier sera neutralisé au Q2 (il le sera d'office au Q3).

La catégorie pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).